



Stage d'été des p'tits verts du 06 au 10 juillet 2020 à Attignat

Journée des enfants

L'AS Attignat organise un stage pendant les vacances d'été pour les garçons et filles de 6 à 15 ans inclus. Pour licenciés ou non licenciés.

Enfants concernés

Catégories U7 à U15

Enfants nés de 2005 à 2014

Selon l'âge et le temps qu'il fera, des activités calmes seront proposées, notamment aux plus petits.

Modes de règlement : chéquier jeunes, chèques vacances, coupons sports ANCV, espèces, ou chèque à l'ordre de l'AS ATTIGNAT FOOT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-8H45	ACCUEIL				
9H-12H	Initiation et perfectionnement technique		Journée Olympiade des p'tits verts Repas tiré du sac	Initiation et perfectionnement technique	
12H-13H30	REPAS Assuré par le club			REPAS Assuré par le club	
13H30-17H30	Travail tactique Matches	Baignade 		Concours de Pétanque / Molky	TOURNOIS
17H45-18H	Départ				

*paddle, catamaran ou canoë selon disponibilité

Fiche d'inscription ci-dessous à renvoyer accompagnée du règlement et du certificat médical ou de la photocopie de la licence pour les enfants licenciés dans un autre club.

Inscription obligatoire avant le 20/06/2020 à Aurélie REVOL

135 Allée de l'Aulnaie 01340 Attignat

Renseignements et infos : 06 08 31 25 24

ou par mail : secretaire@asattignat-foot.com

Pour un encadrement de qualité, le stage sera limité à 40 enfants

Le club se réserve le droit d'annuler si le nombre de participants est trop faible

La responsabilité des organisateurs de l'AS Attignat est effective de 7H30 à 18H00.

En inscrivant mon enfant au stage, j'autorise les encadrants et dirigeants à le transporter pour les besoins du stage et à prendre des photos.

Fiche d'inscription

Je soussigné Mme, M. Tél. : 0.../.../.../.../...

Autorise mon enfant : Adresse e-mail :

Né(e) le/...../..... Fait à :

Votre enfant sait-il nager ? ☐ Oui ☐ Non

Le :/...../.....

Signature :

Attention : selon les mesures sanitaires, des aménagements pourront être apportés

Tarifs : 140 € (repas et goûters compris sauf celui du mercredi)

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement.

Un remboursement ne pourra avoir lieu que sur présentation d'un justificatif médical.

